

Liberté Égalité Fraternité



Nevers, le 16 juin 2023

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté

A

Direction départementale des territoires Service Eau Forêt et Biodiversité 2 rue des Pâtis 58020 Nevers

Direction de la Santé Publique Département Prévention Santé Environnement Unité Territoriale Santé Environnement de la Nièvre

Affaire suivie par : Virginie POT Courriel ars-bfc-dsp-se-58@ars.sante.fr

Téléphone: 07 63 59 19 74

PJ :/

Objet : sécurisation endiguement Loire Commune de Nevers et Saint Eloi

Vous nous avez communiqué pour avis le dossier visé en objet. Après examen de ce projet par mon service, je vous informe que la levée de Saint Eloi 1ème section est localisée en limite extérieure du périmètre de protection éloignée des captages du réseau de Nevers/Varennes-Vauzelles situés sur la commune de Sermoise sur Loire.

La levée de Maison rouge se situe en amont du périmètre de protection éloignée des captages du réseau de Nevers/Varennes Vauzelles et en aval et en limite extérieure du périmètre de protection éloignée des puits de captage de Harlot et de Maison Rouge situés sur la commune de Saint-Eloi.

Les zones Val Est et Val Ouest se situent sur le territoire des communes de Nevers, Saint-Eloi et Coulanges les Nevers :

- La commune de Nevers est alimentée par des captages situés en plaine alluviale de la Loire sur la commune de Sermoise sur Loire et gérés par Nevers Agglomération (Réseau de Nevers-Varennes Vauzelles).
- La commune de Coulanges les Nevers est alimentée par le captage d'Harlot situé en plaine alluviale de la Loire sur la commune de Saint-Eloi. Le réseau de Coulanges les Nevers est géré par Nevers Agglomération.
- La commune de Saint-Eloi est alimentée par le captage de Maison Rouge situé en plaine alluviale de la Loire sur la commune de Saint-Eloi (captage géré par la commune).

Dans le cadre de travaux, il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter toute pollution de la Loire. Tout incident susceptible d'impacter la qualité de l'eau sera immédiatement signalé à M le Président de l'Agglomération de Nevers.

J'émets un AVIS FAVORABLE AU PROJET.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le directeur général de l'ARS, Pour le directeur de la santé publique, L'ingénieur d'études sanitaires

Jean-Claude VIDEUX